

GÉRER ET RÉALISER LA PAIE – Parcours certifiant CCE

Formation Continue - Comptabilité, Gestion, Finances



**CCI LE MANS
SARTHE**

Comprendre les mécanismes de la paie.

Objectifs :

Etablir les paies simples de salarié cadre et non cadre.

Maîtriser la structure du bulletin de paie du brut au net, le calcul du brut social, le calcul des charges (régularisation des plafonds, garantie du net...).

Public :

Toute personne désirant s'initier aux techniques de la paie.

Prérequis : Connaissances de base sur tableur et avoir des notions en comptabilité.

Accessibilité : Cette formation (ou ce dispositif, ou cet accompagnement...) est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap du service : Jean-Christophe GESLIN au 02 43 29 00 51.

Délai d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs : délai moyen constaté 2 mois. Pour les formations éligibles au CPF et sans pré-requis : compter un délai compris entre 4 et 15 jours. Pour les dispositifs à entrée et sortie permanente, délai lié le plus souvent à l'accord de prise en charge du financeur.

Compétences visées :

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Calculer les charges sociales
- D'identifier et intégrer les éléments relatifs à la préparation de la paie du personnel
- Etablir la paie du personnel
- Contrôler les cotisations et les déclarations sociales

Eligible au CPF

Points forts :

Taux de satisfaction global 2019 (taux de remplissage global 95%) : **98 % des stagiaires ont déclaré être « SATISFAIT ou ENTIEREMENT SATISFAIT »** sur les critères suivants : Conformité avec les objectifs annoncés ; Qualité des apports théoriques ; Animation générale ; Relation animateurs/participants ; Adaptation à vos attentes personnelles ; Utilisation possible des acquis dans votre travail ; Organisation matérielle, rythme.

4,4 / 5 - Note de satisfaction auprès des stagiaires demandeurs d'emploi en 2019 (source Anotea "La Bonne Formation")

Les plus pédagogiques :

Animateur : Nos formateurs sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques et leur connaissance de l'entreprise.

Méthodes :

Une pédagogie interactive favorisant l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être. (mise en situation, QCM, exercices d'application...).

Nos salles sont équipées d'outils multimédias et interactifs et de tous matériels en lien avec la thématique traitée.

Validation / Certification :

Evaluation des connaissances en fin de formation.

Certification : Certificat de compétences en entreprise.

Attestation de formation.

INFORMATION

6 jours - 42h + 2h de Certif.

€ 2275 € avec certification

2 275 € net avec certification

Session(s) à Le Mans - en présentiel

- 5, 6, 14 octobre et 8, 10 et 11 décembre 2020

Session(s) à Autres dates et villes :

- nous consulter

GÉRER ET RÉALISER LA PAIE – Parcours certifiant CCE

Formation Continue - Comptabilité, Gestion, Finances



**CCI LE MANS
SARTHE**

Éligible au CPF.

POUR VOUS INSCRIRE SUR L'APPLI CPF, [CLIQUEZ-ICI](#).



Laurence Plais

Téléphone : 02 43 21 58 12

formation.continue@lemans.cci.fr

CCI Le Mans Sarthe - Pôle Formation continue

7 avenue des Platanes

72100 Le Mans



Programme :

Rappel sur l'environnement juridique du bulletin de paie

- Les mentions obligatoires, facultatives et interdites, les différentes rubriques
- Les obligations de remise, la conservation et la valeur juridique
- Le prélèvement à la source
- L'élaboration du bulletin de paie

Le salaire de base et les différentes composantes de la rémunération

- les règles à respecter pour déterminer la rémunération du salarié : la mensualisation
- le respect du SMIC et des minima conventionnels
- Les principaux éléments variables :
- le calcul de la valorisation des absences
- les heures supplémentaires et complémentaires
- les primes, les avantages en nature et indemnités pour frais
- les opérations qui affectent la rémunération brute : les principaux cas d'absences (conгés payés, maladie, accident de travail).
- les titres-restaurant et les autres prélèvements sur le net
- Les indemnités versées à l'occasion de la dernière paie.

Le calcul des charges sociales et le contrôle de la paie

- Les charges sociales à prélever obligatoirement et leurs bases de calcul
- La réduction générale de cotisations sociales et autres exonérations.
- Le plafond sécurité sociale et les tranches de salaire : application pour les temps partiels et les temps complet non cadres les cadres.
- La régularisation progressive du plafond de la Sécurité Sociale et de la réduction Fillon.

Contrôle de la paie et des déclarations sociales

- Vérification des sommes soumises ou non aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu
- Contrôle des cotisations sociales applicables (base, taux, réduction).
- Les déclarations sociales événementielles et mensuelles (URSAFF, Pole emploi retraite complémentaire, Prévoyance
- Gestion des erreurs